

## COMPAGNIE TUNISIENNE DE FORAGE

19 RUE DE L'ARTISANAT - 2080 ARIANA - CHARGUIA II - TUNISIE

FAX N° (216-70) 836 568 – 837 041 PHONE N°(216-70)837 322

FROM : **C.T.F**

TO :

FAX REF :

ATT : SCE COMMERCIAL

DATE : 27.04.2026

FAX N ° : 71 90 20 11

CONTACT: DAM

COPY :

Page (01) of (05) including this page

**OBJET: CONSULTATION N° PP 26-244**

*Inspection réglementaire et périodique des détecteurs Multi gaz et des Appareils respiratoires autonomes et détecteurs multi gaz portatifs.*

La Compagnie Tunisienne de Forage (C.T.F.) se propose de lancer une consultation pour l'Inspection réglementaire et périodique (tous les 06 mois) ou/et en avance du temps réel à la demande de la CTF, des 12 détecteurs multi gaz portatifs et Inspection périodique ou/et en avance du temps réel à la demande de la CTF, des appareils respiratoires autonomes; durant les années 2026, 2027 & 2028 (contrat cadre) selon ANNEXE I

A cet effet, nous vous invitons à nous soumettre votre meilleure offre de prix en HTVA conformément à la procédure ci-dessous (1 ou 2).

### PROCEDURE DE SOUMISSION :

Les offres doivent parvenir à la CTF :

#### 1- Par plis fermés :

A l'adresse suivante 19 rue de l'Artisanat charguia 2 -2035 L'Aéroport Tunis-Tunisie, par voie postale sous plis scellés et recommandés ou par rapide poste, ou déposé au bureau d'ordre de CTF contre décharge.

#### A/L'enveloppe externe doit :

\* être adressée au nom de :

Monsieur le Président Directeur Général

\* Porter uniquement :

- l'adresse de la CTF,
- les références de la consultation (PP 26-244),
- la mention " NE PAS OUVRIR "

\* Contenir :

**Une autre enveloppe interne cachetée**

#### B/L'enveloppe interne doit :

\* porter :

- la mention " : OFFRE TECHNIQUE ET FINANCIERE "
- le nom et l'adresse du soumissionnaire

\* contenir à l'exclusion de tout autre document :

- Le texte de la consultation & annexe I signés et portant obligatoirement le cachet du soumissionnaire.
- L'offre financière (selon Bordereau des prix en Annexe II) dûment signé et portant obligatoirement le cachet du soumissionnaire.

#### 2- Par e-mail :

A l'adresse suivante : closed.bids@ctf.com.tn

Votre mail doit :

\* Porter:

La référence de la consultation (PP26-244)

\* Contenir:

-Le texte de la consultation & annexes I dûment signés et portant obligatoirement le cachet du soumissionnaire :

- L'offre financière (selon Bordereau des prix en Annexe II) dûment signé et portant obligatoirement le cachet du soumissionnaire.

Les offres doivent parvenir dans les meilleurs délais mais pas plus tard que le

14-05-2026

Toute offre parvenue après les délais sera rejetée (le cachet du Bureau D'ordre de la CTF faisant foi pour les plis et la date & l'heure pour les mails).

### Méthodologie d'évaluation :

Les offres financières seront classées du moins disant au plus disant selon la valeur MAX « total (1)+(2)+(3) » et sera retenue l'offre moins disant qui sera conforme techniquement aux prescriptions de la présente consultation.

### Conditions particulières

- Les offres reçues dans les délais doivent rester valables au moins 90 jours et ce à compter de la date limite de réception des offres.

- Le délai d'exécution des travaux est de préférence deux semaines à partir de la réception du bon de commande:

- Lieu d'exécution travaux : Base logistique CTF – Sidi Salah Sfax et chez le prestataire.

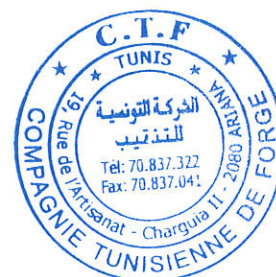
-Le transport des appareils respiratoires et des détecteurs jusqu'à vos ateliers est à charge de la CTF

- Le mode de paiement est de 60 jours date réception de votre facture accompagnée des attachements signés par les deux parties à notre Bureau d'ordre.

SALUTATIONS

C.T.F.

P/DIRECTION APPROVISIONNEMENT & MARKETING



## ANNEXE I

### *Travaux d'Inspection réglementaire et périodique des appareils respiratoires autonomes et détecteurs multi gaz portatifs*

#### **I- DESCRIPTION DES TRAVAUX**

##### **A/ Inspection périodique et réglementaire des appareils respiratoires autonomes:**

1. 21 Appareil respiratoire 30 min : Hydrotest, Vérification, et Recharge en air comprimé respirable :
  - 11 Appareil marque "FENZY": 1 bouteille en acier de 06 litres à 300 bars.
  - 10 Appareil marque « MSA » : 1 bouteille en acier ou en composite de fibres de carbone ; 6L / 300 Bars, tunisifiée livrée avec certificat de nationalisation de 2016.
2. 10 Appareil respiratoire 45 min Hydrotest, Vérification, et Recharge en air comprimé respirable :  
  
Bouteilles 7 L 300 BAR en composite de fibres de carbone, bouteille tunisifiée avec certificat de nationalisation en 2016
3. 30 Appareil respiratoire 10 min Hydrotest, Vérification, et Recharge en air comprimé respirable :  
  
Appareil évacuation 10 minutes BIOSCAPE avec bouteille 2L 200 BAR acier, bouteille tunisifiée avec certificat de tunisification en 2016.

**N.B :** Test hydrostatique des appareils respiratoires réalisé en 2026

##### **I. Phase 1:**

Diagnostique (suivi d'un rapport individuel et de conformité de fonctionnement et de garantie), afin de comparer et juger après avoir arrêté le cout réel (fourniture et prestation) pour chaque appareil.

##### **II. Phase 2 :**

- Opérations d'inspection à réaliser : Tarage des Soupapes, Vérification sur TESTER de l'Etanchéité des Masques , Vérification de la Soupape d'Expiration et du Système phonique, Vérification du Détendeur Basse pression, moyenne pression et haute pression, Entretien général et remise en état de service , Recharge des bouteilles en air comprimé respirable, Changement éventuel des pièces de rechange « Masque Panoramique, soupape, sifflet, détendeur,...
- Livraison des certificats individuels d'inspection, de bon fonctionnement et de garantie.
- Le devis estimatif détaillant les couts de réparation et des pièces de rechange.

**N.B :** La CTF se réserve le droit de décider de s'engager, ou non, avec le prestataire pour la réalisation des travaux de réparation, sur la base du devis estimatif présenté par celui-ci.

##### **B/ Inspection réglementaire et périodique des 12 détecteurs multi gaz portatifs**

12 détecteurs de différents INDUSTRIAL SCIENTIFIC VENTIS PRO 5, INDUSTRIAL SCIENTIFIC VENTIS PRO 4...

- Diagnostique suivi d'un rapport individuel détaillé de chaque détecteur (gratuit)
- Calibrage, changement éventuel des pièces de rechange (cellule "O2"/"CO"/"LEL"/"H2S", batteries...)
- Livraison des certificats de calibrage individuels.



## **II- OBLIGATION DES PARTIES**

### **II.1- Fournitures et prestations à charge CTF :**

Le transport des appareils respiratoires et des détecteurs jusqu'à vos ateliers est à charge de la CTF.

### **II.2 - Fournitures et prestations à charge du prestataire:**

Le personnel de prestataire doit posséder les compétences nécessaires pour la réalisation de leurs métiers et en conformité aux réglementations, formés et certifiés.

La disposition des moyens matériels pour assurer la performance et la conformité des inspections demandées conformément aux normes réglementaires.

Techniciens formés et certifiés : habilité à la maintenance des appareils respiratoire par au moins un fabricant

Entretien des équipements en vue de performances optimales et de conformité réglementaire aux normes

Livraison des certificats de conformité individuels.

Habilitation à la maintenance des appareils respiratoires par au moins un des fabricants

Habilitation à la réparation et l'étalonnage des détecteurs de gaz par au moins un des fabricants.

Présentation des spécifications techniques de la centrale d'étalonnage pour détecteurs - cabine de test.

Présentation des spécifications techniques du compresseur d'air de recharge et certificat de conformité.

## **III- Conditions particulières**

A la réception des travaux, toute non-conformité déclarée sera corrigée par le prestataire et à sa charge.

Chaque intervention fera l'objet d'un email à l'avance ou d'un ordre de service.



# ANNEXE II

## Bordereau des prix

I Inspection périodique des appareils respiratoires autonomes :

Désignation	Nbre des inspections /an		Prix Inspection et recharge	Prix total HTVA	
	Min	Max		Min	Max
Appareil respiratoire 10 min	30	60			
Appareil respiratoire 30 min	21	42			
Appareil respiratoire 45 min	10	20			
<b>Total (1)</b>					

II. Test Hydrostatique des appareils respiratoires autonomes :

Désignation	Qté	Prix unitaire	Prix total HTVA
		HydroTest	HydroTest
Appareil respiratoire 10 min	30		
Appareil respiratoire 30 min	21		
Appareil respiratoire 45 min	10		
<b>Total (2)</b>			

III. Inspection périodique des détecteurs multi gaz :

Désignation	Nbre des inspections /an		Prix unitaire d'Inspection et d'étalonnage	Prix total HTVA	
	Min	Max		Min	Max
Différents types de détecteurs multi gaz	12	24			
<b>Total (3)</b>					

<b>Total (1)+(2)+(3)</b>	
--------------------------	--

